



RÈGLEMENT DU DUETI

(Diplôme Universitaire d'Etudes Technologiques Internationales)

Applicable à compter de l'année 2017-2018 sauf pour les dispositions concernant « le choix de l'université d'accueil » mises en œuvre dès 2016-2017

Contenu

INTITULÉ DU DIPLÔME.....	2
PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	2
TYPE DE DIPLÔME.....	2
OBJECTIFS.....	2
CONDITIONS D'ACCÈS.....	3
CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU DIPLÔME.....	3
CHOIX DE L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL.....	3
SUIVI DES ÉTUDIANTS.....	4
DROITS D'INSCRIPTION DUETI.....	4
A l'Université Savoie Mont Blanc :.....	4
Dans l'université d'accueil à l'étranger :.....	4
AIDES FINANCIÈRES (BOURSES DE MOBILITÉ).....	5
CALENDRIER INDICATIF DE LA FORMATION.....	5
POURSUITE D'ÉTUDES.....	5
ASSURANCES.....	5
CONTACTS UTILES.....	7
ANNEXE 1 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS.....	8
ANNEXE 2 : CHOIX DU SUJET ET PLAN DE MEMOIRE.....	9
ANNEXE 3 : RAPPORT DE FIN DE SEJOUR.....	10
ANNEXE 4 : FICHE COÛT DE LA VIE.....	11
ANNEXE 5 : FICHE POST-DUETI.....	12
ANNEXE 6 : MEMOIRE DE DUETI.....	13
ANNEXE 7 : LEARNING AGREEMENT.....	15
ANNEXE 8 : CHARTE DE QUALITE DUETI.....	16

INTITULÉ DU DIPLÔME

Diplôme d'Université d'Etudes Technologiques Internationales (DUETI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le DUETI est un diplôme créé par les IUT français pour permettre aux étudiants titulaires d'un DUT de partir étudier à l'étranger et de valider une année supplémentaire dans une université partenaire.

Les IUT proposant cette formation à leurs étudiants souscrivent à une *Charte de qualité* DUETI (cf. Annexe n°8) élaborée par le réseau des IUT, qui a pour but de définir les modalités et critères d'inscription d'étudiants titulaires d'un DUT au DUETI en vue d'une poursuite d'études dans une université à l'étranger.

Les conditions d'inscription, d'obtention et d'attribution de ce diplôme ont été harmonisées pour les 11 IUT des académies de Lyon et Grenoble par la Commission des Relations Internationales de l'A.R.I.U.T. (Association Régionale des IUT de la région Rhône-Alpes), dont les membres sont les responsables des Relations Internationales des IUT A et B de Lyon I, IUT Lumière de Lyon II, IUT Jean Moulin de Lyon III, IUT I et II de Grenoble, IUT de Valence, de Roanne, de Saint-Etienne, d'Annecy et de Chambéry. Cette proposition de diplôme harmonisé a été soumise à l'approbation des Directeurs des IUT rhônalpins.

Le règlement du DUETI de l'Université Savoie Mont Blanc (USMB) s'inscrit dans ce cadre et comporte également des éléments propres. Il a été adopté par les instances de l'USMB, Commission de la formation et de la vie universitaire et Conseil d'Administration.

TYPE DE DIPLÔME

Le DUETI est un diplôme d'université et non pas un diplôme national. A ce titre, il ne confère pas le grade de licence et ne donne pas lieu à une admission de droit dans un master du même domaine.

OBJECTIFS

Le DUETI est mis en œuvre pour permettre à des étudiants titulaires d'un DUT de :

- Consolider leur parcours par l'acquisition de connaissances académiques mais aussi de compétences de savoir-être et savoir-faire dans un contexte international ;
- Intégrer de nouveaux modes de pensée et appréhender les aspects interculturels du pays d'accueil ;
- Favoriser la maîtrise et les nuances d'une autre langue dans ses aspects académiques et/ou professionnels ;
- Acquérir des compétences transversales telles que l'autonomie, la confiance en soi, la curiosité intellectuelle, la capacité à affronter l'inconnu, le sens du relationnel et l'adaptabilité ;
- Favoriser la poursuite des études et/ou l'employabilité des diplômés.

CONDITIONS D'ACCÈS

- ✓ L'étudiant doit être titulaire d'un DUT de l'Université Savoie Mont Blanc ;
- ✓ Il est sélectionné par un comité de recrutement composé :
 - Du ou de la responsable du département concerné ;
 - D'un-e enseignant-e de langues du département concerné ;
 - Du ou de la responsable des relations internationales du département concerné.
- ✓ Il s'engage à s'inscrire en DUETI à l'Université Savoie Mont Blanc et en parallèle dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger ;
- ✓ Dans le cas où l'université partenaire ne délivre pas le diplôme de niveau bac+3 aux étudiants en mobilité, il peut s'inscrire en parallèle dans une licence de l'USMB ; cette inscription est soumise à l'accord du ou de la responsable de la licence.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU DIPLÔME

Le DUETI est attribué si et seulement si les conditions suivantes sont remplies.

- ✓ Avoir accompli la totalité de la scolarité pendant toute la durée de l'année universitaire, avoir satisfait à toutes les conditions requises pour la validation du parcours de niveau L3 dans l'université d'accueil à l'étranger et justifier de l'acquisition de 60 crédits ECTS ou l'équivalent pour les pays hors UE dans cette université.

Et, le cas échéant (décision relevant du département d'I.U.T. d'origine)

- ✓ Avoir rédigé et soutenu un mémoire dont la teneur et la forme auront été définies au préalable par le département d'I.U.T. d'origine.

Dans ce cas, toute candidature à un master de l'USMB est recevable. Les autres universités françaises peuvent avoir des pratiques différentes.

Ou

- ✓ Avoir accompli la totalité de la scolarité pendant toute la durée de l'année universitaire dans l'université d'accueil à l'étranger et justifier de l'acquisition de 50 crédits au moins (ECTS ou équivalent pour les pays hors UE) de niveau L3 dans cette université ;

Et

- ✓ Justifier de l'acquisition des crédits manquants (complément à 60 crédits ECTS), dans la limite de 10 crédits ECTS, attribués par le département d'I.U.T. d'origine sur la base d'un mémoire dont la teneur et la forme auront été définies au préalable par ce même département et d'une soutenance.

Dans ce cas, les candidatures en master ne sont pas recevables.

CHOIX DE L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL

L'étudiant est libre de choisir son université d'accueil en fonction des places disponibles dans le cadre des conventions de partenariat établies par l'USMB ou en soumettant une candidature libre dans un établissement étranger dans le cadre d'un programme de type « *study-abroad program* » (généralement payant).

Toutefois :

- ✓ Les enseignements suivis dans l'université d'accueil doivent être cohérents avec les études préalables de l'étudiant et avec son projet universitaire et professionnel ;
- ✓ Le contenu des formations sera défini en accord avec l'université partenaire et approuvé par le responsable des relations internationales du département, en accord avec le chef de département.

Un contrat d'études est obligatoirement signé par l'étudiant, l'enseignant responsable du département d'I.U.T. concerné et le représentant de l'université étrangère d'accueil.

NOTA BENE

Les étudiants qui soumettent une candidature libre, hors conventions signées par l'USMB, ne peuvent bénéficier d'une double inscription DUETI-L3 à l'USMB.

SUIVI DES ÉTUDIANTS

- ✓ Tout IUT adhérent à la Charte s'engage à assurer le suivi pédagogique et administratif des étudiants pendant le parcours à l'étranger par la mise en place d'un tutorat spécifique et par l'intermédiaire du service des relations internationales de l'établissement. (extrait *Charte de Qualité DUETI*)
- ✓ L'établissement doit également s'assurer que les étudiants inscrits en DUETI sont bien couverts par les assurances nécessaires et qu'ils ont été correctement informés (se référer à la partie « ASSURANCES » ci-dessous).

DROITS D'INSCRIPTION DUETI

A l'Université Savoie Mont Blanc :

Le DUETI, diplôme d'université dont le succès est constant depuis plus de 10 ans, n'est financé ni par l'Etat ni par la Région. En conséquence pour permettre son maintien et son développement, l'Université Savoie Mont Blanc a autorisé la perception d'un droit spécifique.

A titre d'information, les frais d'inscription au DUETI de l'Université Savoie Mont Blanc, pour 2016-2017, s'élèvent à 200 € (150 € pour les boursiers sur critères sociaux). Ces droits peuvent être révisés annuellement et sont soumis au vote du Conseil d'Administration.

Ce droit correspond aux prestations suivantes :

- ✓ Préparation des échanges interuniversitaires : informations aux étudiants, sélection et préparation dans les départements, contacts avec les établissements partenaires, déplacements des responsables dans les universités étrangères d'accueil ;
- ✓ Suivi administratif et pédagogique, notamment (projet et mémoire), en ce qui concerne l'étudiant pendant sa scolarité dans les établissements d'accueil à l'étranger ;
- ✓ Soutenance de projet et mémoire, lecture et notation du travail écrit, notation de la présentation orale et appréciation de la maîtrise de la langue étrangère ;
- ✓ Jury spécifique d'attribution du DUETI.

Par ailleurs, les étudiants sont tenus de s'affilier et cotiser le cas échéant à la sécurité sociale étudiante française pour leur année de mobilité (à titre d'information, le tarif en 2015-2016 est de 215 €).

Dans l'université d'accueil à l'étranger :

Les droits d'inscription dans les universités étrangères dépendent de l'existence ou pas de conventions et du pays d'accueil.

En général, les conventions permettent de bénéficier d'une exemption des droits d'inscription dans l'université d'accueil. Les étudiants ne paient leur inscription que dans leur université d'origine (ici, l'Université Savoie Mont Blanc).

Toutefois, des droits sont éligibles dans certains pays et vont de 1000 € (pour une université canadienne par exemple) à plus de 10 000 € (pour une université australienne par exemple).

AIDES FINANCIÈRES (BOURSES DE MOBILITÉ)

Sur le plan financier, il existe plusieurs bourses éligibles pour faire un DUETI. En effet, les étudiants sont officiellement inscrits en France ce qui leur donne la possibilité de toucher une bourse ERASMUS+ (si le séjour est effectué en Europe), une bourse du CROUS (Aide à la mobilité internationale – AMI – délivrée sur critères sociaux) et/ou éventuellement une bourse régionale (Explo'ra sup).

NOTA BENE

Pour bénéficier d'une bourse Erasmus+, il convient d'indiquer sur le contrat d'études les cours que l'étudiant aurait suivis s'il était resté en France.

CALENDRIER INDICATIF DE LA FORMATION

Le calendrier est propre à chaque IUT qui le met en ligne sur son site.

POURSUITE D'ÉTUDES

Le DUETI est un diplôme d'université. Il ne confère pas le grade de licence et ne donne pas accès à un master du même domaine.

Toutefois, à l'USMB, les candidatures à l'entrée du master sont jugées recevables si 60 crédits ECTS (ou leur équivalent dans les pays hors UE), pris parmi les cours de troisième année dans les disciplines fondamentales, ont été validés à l'étranger. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire que le Bachelor ait été délivré par l'université partenaire (la plupart d'entre elles ne le délivrent qu'aux étudiants qui y ont effectué la totalité de leur cursus).

Certaines universités françaises peuvent avoir des pratiques différentes quant à la reconnaissance du DUETI.

Si un étudiant a obtenu le diplôme national de niveau Bac+3 dans l'université partenaire (en général le Bachelor), ses candidatures en master sont naturellement recevables tant en France qu'à l'étranger.

NOTA BENE

Il n'est pas possible de valoriser les mêmes crédits pour obtenir à la fois le diplôme de l'université partenaire et une licence en France ; c'est pourquoi, si l'université partenaire délivre le diplôme de niveau Bac+3 aux étudiants en DUETI, la double inscription en France (DUETI + Licence USMB) est impossible.

ASSURANCES

(Extrait *Contrat de mobilité Erasmus+*)

Le participant devra bénéficier d'un niveau de couverture adéquat en matière de protection sociale, d'accident du travail et de responsabilité civile pendant le séjour à l'étranger. Il est à noter que le régime de sécurité sociale français peut dans certaines conditions qui sont décrites ci-dessous prendre en charge les frais de santé et les frais liés à un accident du travail survenu lors du stage à l'étranger.

→ Assurance maladie : obligatoire pour les études et les stages

Lorsque le stage se déroule dans un pays membre de l'Union Européenne et de l'Espace économique européen, l'étudiant est couvert par son régime de sécurité sociale étudiant pour la prise en charge des soins imprévus et médicalement nécessaires. Pour ce faire, l'étudiant doit impérativement demander auprès de son organisme d'assurance maladie avant son départ en mobilité la **Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)**. Pour preuve de son implication, l'étudiant doit fournir une copie de sa Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) lors de la signature du contrat de mobilité.

Cependant, **cette couverture peut s'avérer insuffisante**, notamment lors d'un rapatriement ou d'une intervention médicale spécifique. Une **assurance santé complémentaire** peut s'avérer fort utile.

Lorsque le stage se déroule dans un pays non membre de l'Union Européenne et l'Espace économique européen tels que la Turquie et l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine, les étudiants qui engagent des frais de santé à l'étranger peuvent être remboursés auprès de la mutuelle qui leur tient lieu de Caisse de Sécurité Sociale Etudiante, au retour et sur présentation des justificatifs : le remboursement se fera alors sur la base des tarifs de soins français, des écarts importants pouvant exister.

Il est donc fortement recommandé à l'étudiant de souscrire une assurance Maladie complémentaire spécifique, valable pour le pays et la durée du stage, auprès de l'organisme de son choix (mutuelle étudiante, mutuelle des parents, compagnie privée ad hoc...).

EXCEPTION

Si l'organisme d'accueil fournit à l'étudiant une couverture Maladie en vertu des dispositions du droit local, alors l'étudiant peut choisir de bénéficier de cette protection Maladie locale. Avant d'effectuer un tel choix, il vérifiera l'étendue des garanties proposées.

→ Assurance responsabilité civile : obligatoire pour les stages

Une assurance responsabilité civile couvre les dommages causés par le participant pendant son séjour en mobilité (qu'il soit présent ou non sur le lieu de travail). Il existe différents types de garanties selon les pays impliqués dans les programmes de mobilités de stage transnationales. Le participant court par conséquent le risque de ne pas être couvert. Le participant a la responsabilité de vérifier que son assurance responsabilité civile couvre obligatoirement à minima les dommages qu'il pourrait causer sur son lieu de travail.

Dans le cas où l'établissement d'accueil ne prévoit pas une telle police d'assurance, l'étudiant s'engage à se couvrir par un **contrat d'assistance** (rapatriement sanitaire, assistance juridique, etc...) et par un **contrat d'assurance individuelle accident**. Pour preuve de son implication, le stagiaire doit fournir une attestation de responsabilité civile.

→ Assurance accident du travail : obligatoire pour les stages

Cette assurance couvre les dommages résultant d'un accident causé aux employés sur leur lieu de travail. Pour pouvoir bénéficier de la législation française sur la couverture accident de travail, le présent stage doit :

- Ne donner lieu à aucune rémunération susceptible d'ouvrir des droits à une protection sociale accident du travail dans le pays étranger (une indemnité ou gratification est admise à hauteur de 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale pour une durée légale hebdomadaire de 35 heures sous réserve de l'accord de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie).
- Se dérouler exclusivement dans l'organisme d'accueil apparaissant dans la convention de stage.
- Se dérouler exclusivement dans le pays étranger mentionné dans la convention de stage.

La déclaration des accidents du travail incombe à l'établissement d'envoi qui doit être informé par l'organisme d'accueil par écrit dans un délai de 48 heures.

La couverture concerne les accidents survenus :

- Dans l'enceinte du lieu du stage et aux heures de stage ;
- Sur le trajet aller-retour habituel entre la résidence du stagiaire sur le territoire étranger et le lieu du stage ;
- Sur le trajet aller-retour (début et fin de stage) du domicile du stagiaire situé sur le territoire français et le lieu de résidence à l'étranger ;
- Dans le cadre d'une mission confiée par l'organisme d'accueil et obligatoirement sur ordre de mission.

Lorsque les conditions énoncées ci-dessus ne sont pas remplies, l'établissement d'envoi doit vérifier si l'organisme d'accueil assure les stagiaires contre les accidents du travail et le préciser dans la convention de stage. Si l'établissement d'accueil ne couvre pas le participant (si ce n'est pas une obligation légale nationale du pays d'accueil, cela peut ne pas être rendu obligatoire dans l'établissement d'accueil), l'établissement d'envoi doit s'assurer que le participant est couvert par ce type d'assurance, contractée soit par l'établissement lui-même soit par le participant.

CONTACTS UTILES

IUT d'Annecy : <https://www.iut-acy.univ-smb.fr/formations/dueti/le-diplome/>

IUT de Chambéry : <http://www.iut-chy.univ-savoie.fr/index.php>

ANNEXE 1 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS

A retourner au service des relations internationales de votre IUT

L'ETUDIANT :

Je soussigné(e) NOM Prénom

étudiant à l'IUT (*cocher la case correspondante*) d'Annecy de Chambéry

dans le département

déclare m'être informé(e) des conditions d'attribution d'un DUETI conformément aux dispositions prévues dans le règlement figurant ci-avant.

Adresse personnelle permanente :

.....

.....

Téléphone :

Courriel :@etu.univ-smb.fr.

Personne à contacter en cas d'urgence (*indiquer NOM, prénom, lien de parenté, adresses postale et électronique et téléphone*) :

NOM Prénom :

Lien de parenté :

Adresse postale :

.....

Courriel :

L'INSTITUTION D'ACCUEIL :

Nom complet :

Ville et pays :

Fait le à

Signature de l'étudiant :

Important : prévenir immédiatement le Service des Relations Internationales de votre IUT en cas de changement !

ANNEXE 2 : CHOIX DU SUJET ET PLAN DE MEMOIRE

A retourner EN VERSION ELECTRONIQUE (et non pas manuscrite) au Service des
Relations Internationales de votre IUT

NOM et prénom de l'étudiant(e) :

Etudiant à l'IUT (cocher la case correspondante) d'Annecy de Chambéry

dans le département

Université d'accueil à l'étranger :

TITRE ET DESCRIPTION DU SUJET

CONTEXTE DU PROJET (DEMANDEURS EVENTUELS, MODULES, VOLUME HORAIRE, NOMBRE DE PERSONNES IMPLIQUEES DANS CE PROJET...)

METHODES ENVISAGEES (MOYENS, OUTILS...)

PLAN PREVISIONNEL

ANNEXE 3 : RAPPORT DE FIN DE SEJOUR

A retourner au Service des Relations Internationales de votre IUT

GUIDE DE REDACTION

PARTIE 1 : VIE PRATIQUE (2 à 3 pages)

- Logement : type de logement, accès à ce logement, prix des loyers, caution...
- Finances : contraintes, coût de la vie, moyens de paiement, transactions...
- Santé : couverture sociale et complémentaire, système de santé local...
- Télécommunications : tarifs, solution conseillée...
- Vie universitaire : système administratif, déroulement des cours, relations professeurs-étudiants...
- Vie quotidienne : climat, personnalité des « autochtones », rythme de vie, horaire de travail, d'ouverture des magasins, transports, nourriture, loisirs, anecdotes...
- (Stage : comment trouver un stage, rythme de travail, rémunération, fonctionnement des relations de travail...)

Tous vos conseils et impressions personnelles seront les bienvenues !

PARTIE 2 : BILAN ET SUGGESTIONS (1 à 2 pages)

Voici quelques pistes de réflexion :

- Quel bilan faites-vous de ce séjour à l'étranger ? Quelles ont été les principales difficultés auxquelles vous avez été confronté(e) ? Vos projets personnels et professionnels ont-ils évolué au cours de ce séjour ? En quoi ?
- Avez-vous eu besoin d'être encadré(e), préparé(e) et orienté(e) avant et pendant votre séjour ? Comment cela s'est passé ? Quel rôle a joué votre établissement rhônalpin dans cette préparation ? Avant votre départ, êtes-vous entré en contact avec des étudiants rhônalpins ayant déjà effectué un séjour dans le même établissement d'accueil que vous ? Avec des étudiants venant de votre établissement d'accueil ?
- Si vous deviez repartir à l'étranger, quelles erreurs éviteriez-vous ? Comment vous y prépareriez-vous ? Que suggèreriez-vous à ceux qui vont partir ?
- Quelles améliorations estimez-vous intéressantes d'apporter aux échanges internationaux ou à la bourse de mobilité que vous avez (peut-être) perçue ?

ANNEXE 4 : FICHE COÛT DE LA VIE

A retourner EN VERSION ELECTRONIQUE (et non pas manuscrite) au Service des
Relations Internationales de votre IUT

Nom et prénom de l'étudiant(e) :

Etudiant à l'IUT (cocher la case correspondante) d'Annecy de Chambéry
dans le département

Université d'accueil à l'étranger :

Ville et pays :

*J'autorise la publication de mon rapport de fin de séjour et la fiche coût de la vie sur le site
internet de l'IUT.*

Date : Signature de l'étudiant(e) :

Dépenses de départ et d'installation	
Transport Cochez : <input type="checkbox"/> avion <input type="checkbox"/> train <input type="checkbox"/> voiture <input type="checkbox"/> autre :	
Cours de langue	€
Frais d'inscription à l'étranger	€
Livres et matériel scolaire	€
Caution pour le loyer	€
Assurances	€
Visa	€
Autres dépenses :	€
-	€
-	€
TOTAL DES DEPENSES DE DEPART ET D'INSTALLATION	€

Dépenses mensuelles	
Loyer Cochez : <input type="checkbox"/> logement universitaire <input type="checkbox"/> logement privé <input type="checkbox"/> logement individuel <input type="checkbox"/> colocation	€ / mois
Chauffage, électricité, eau (si non inclus dans le loyer)	€ / mois
Nourriture	€ / mois
Téléphone	€ / mois
Transports sur place	€ / mois
Autres dépenses :	€ / mois
-	€ / mois
-	€ / mois
TOTAL DES DEPENSES MENSUELLES	€ / mois

Recettes	
Rémunération (emploi sur place, job, stage...)	€ / mois
Bourses de mobilité Cochez : <input type="checkbox"/> Erasmus+ <input type="checkbox"/> Explo'ra Sup <input type="checkbox"/> AMI	€ / mois
Bourse complémentaire d'aide à l'installation	€
Autres recettes :	
-	€
-	€
TOTAL DES RECETTES	€

Commentaires éventuels :

ANNEXE 5 : FICHE POST-DUETI

Cette fiche vous sera transmise sous forme d'un formulaire web courant juin

ANNEE DUETI :

NOM :

PRENOM :

Courriel :

Téléphone :

Etudiant à l'IUT (*cocher la case correspondante*) d'Annecy de Chambéry
dans le département**DESTINATION DE DUETI :**

PAYS :

VILLE :

UNIVERSITE :

POURSUITE D'ETUDES PREVUE L'ANNEE SUIVANTE :

PAYS :

VILLE :

UNIVERSITE / ECOLE PRIVEE PUBLIQUE

NOM DU DIPLOME :

 M1 L3 LICENCE PROFESSIONNELLE 1^{ère} année ECOLE DE COMMERCE 1^{ère} année ECOLE D'INGENIEURS AUTRE :**EMPLOI :**

ENTREPRISE :

SECTEUR D'ACTIVITE :

VILLE :

FONCTION OCCUPEE :

TYPE DE POSTE :

 CDD CDI Alternance Autre :***Témoignage en 4/5 lignes de votre expérience du DUETI :***

ANNEXE 6 : MEMOIRE DE DUETI

Le mémoire doit satisfaire aux critères définis par chaque département, il est suivi par le responsable Relations Internationales du département de votre IUT qui doit valider :

1. le choix du sujet
2. la ou les méthodes à mettre en œuvre
3. le plan du rapport
4. le caractère obligatoire ou facultatif du mémoire

Ce suivi implique l'obligation pour l'étudiant(e) d'informer par mail l'enseignant tuteur (= le responsable pédagogique) par un rapport mensuel relatant le déroulé de sa formation (impressions générales, problèmes rencontrés, vie de tous les jours...).

SUJET DU MEMOIRE

Le choix du sujet est laissé à l'étudiant. Il porte sur une des disciplines du cursus suivi dans l'université d'accueil.

Il est validé par le responsable Relations internationales du département au mois de mars.

Il présente un caractère technologique, scientifique, ou un intérêt professionnel.

Il fait preuve de la maîtrise des techniques propres à la spécialité étudiée et la connaissance des approches technologiques et du contexte industriel et culturel du pays d'accueil.

Il doit faire apparaître le fait que ces études constituent un complément apporté à la formation initiale suivie à l'IUT.

Certaines universités proposent un stage en entreprise ou en laboratoire au second semestre. Dans ce cas le mémoire peut porter sur le travail réalisé en stage.

PRESENTATION ET REDACTION DU MEMOIRE

Le mémoire est rédigé en anglais si la formation est suivie en anglais.

Dans les autres cas, il est rédigé en totalité ou pour la moitié au moins dans la langue de la formation suivie à l'étranger ; la décision relève du département d'origine de l'étudiant.

Le mémoire est remis au Responsable Relations Internationales du département d'origine à l'IUT à la date fixée par celui-ci. Il doit comporter entre 15 et 20 pages sans les annexes.

Le sujet et le plan du mémoire doivent être validés par le responsable RI du département au moins de mars. Lui envoyer pour cela la fiche annexe n°2 avant le 15 mars.

SOUTENANCE

Le mémoire donne lieu à une présentation orale devant un jury dans le département d'origine à l'IUT. La présentation est en anglais ou dans la langue de la formation. La soutenance a lieu au mois de juin (ou éventuellement en septembre).

Une partie de la soutenance présente aussi le contexte de la formation : université, pays, conditions de vie quotidienne, intérêts personnels et peut être illustrées de photos.

La soutenance dure 30 mn au minimum :

- Exposé oral dans la langue du pays d'accueil (15 minutes) ;
- Questions/ réponses dans la langue du pays d'accueil (15 minutes).

EVALUATION DU MEMOIRE

L'évaluation tient compte du rapport écrit (forme et contenu), de la présentation orale (forme, contenu et capacité à répondre aux questions) et de la qualité de l'expression en langue (écrit et oral).

Cette évaluation peut permettre l'obtention de crédits ECTS supplémentaires pour l'obtention du DUETI (maximum 10 crédits) pour les étudiants n'ayant pas obtenu 60 crédits à l'étranger.

ANNEXE 7 : LEARNING AGREEMENT

A compléter avec modèle classique utilisé pour les demandes de bourses (modèle Erasmus+)

ANNEXE 8 : CHARTE DE QUALITE DUETI

DUETI - Diplôme d'Université d'Etudes Technologiques Internationales /à l'Etranger CHARTRE DE QUALITE

Cette charte de qualité, élaborée par le réseau des I.U.T., a pour but de définir les modalités et critères d'inscription d'étudiants titulaires d'un D.U.T. au D.U.E.T.I. en vue d'une poursuite d'études de niveau L3 dans une université partenaire à l'étranger.

Rappel du contenu pédagogique du D.U.E.T.I.

Le D.U.E.T.I. est un diplôme d'université validant une poursuite d'études post-D.U.T. à l'étranger au niveau L3 (Bachelor). En conséquence, seules les 24 spécialités portées par les I.U.T. français peuvent donner lieu à une inscription en D.U.E.T.I.

Le niveau L3 est estimé au regard des compétences et des connaissances acquises par un étudiant de niveau L3 technologique et professionnel d'une spécialité équivalente en France, compte-tenu du fait que le contenu des études diverge d'une université d'accueil à l'autre.

Conditions d'inscription

Seul le Chef de département de la filière considérée peut donner son accord à un étudiant pour une inscription au D.U.E.T.I. correspondant.

L'université partenaire à l'étranger, sous ou hors contrat ERASMUS, devra avoir reçu l'aval du département d'enseignement de l'I.U.T. après étude des programmes de formation offerts.

L'étudiant désireux de s'inscrire au D.U.E.T.I. après son D.U.T. devra être en possession d'un programme d'études établi à partir de l'offre de formation de l'université partenaire et validé par son Chef de département pour prétendre à cette inscription.

Délivrance du diplôme

L'attribution du diplôme reste liée à trois conditions auxquelles l'étudiant devra satisfaire impérativement :

1/ Avoir satisfait à toutes les conditions requises pour la validation du parcours de niveau L3 dans l'université d'accueil à l'étranger et justifier de l'acquisition de 60 crédits (ECTS ou équivalent pour les pays hors UE).

2/ Rédiger un mémoire dont la teneur et la forme auront été pré-définies par le département d'I.U.T. d'appartenance.

3/ Soutenir ce mémoire devant le jury d'examen du département de l'I.U.T. d'appartenance dès le retour en France.

Suivi des étudiants

1/ Tout I.U.T. adhérent à la Charte s'engage à assurer le suivi pédagogique et administratif des étudiants pendant le parcours à l'étranger par la mise en place d'un tutorat spécifique et par l'intermédiaire du service des relations internationales de l'établissement.

2/ L'I.U.T. s'engage aussi à transmettre tous les bilans et statistiques requis par les autorités compétentes.